15 OCTOBRE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS FINALES

BOD/NO/2026/10-01 – Recrutement et sélection d'un nouveau président ou nouvelle présidente du Conseil et du directeur ou directrice général(e) :

Le Conseil d'administration :

1. Approuve le projet de termes de référence du président ou présidente du Conseil et du directeur ou directrice général(e) et demande à la vice-présidente d'approuver tout ajustement supplémentaire si nécessaire.
2. Demande à la vice-présidente de superviser les processus de recrutement et sélection d'un nouveau président ou nouvelle présidente du Conseil et d'un nouveau directeur ou directrice général(e) au nom du Conseil et en consultation avec le président du Conseil. À ce titre, la vice-présidente consultera le Comité Exécutif lorsque nécessaire.
3. Approuve le calendrier de recrutement du président ou présidente du Conseil et la composition du comité de sélection, composé de la vice-présidente et d'un représentant pour chacun des cinq groupes suivants : pays partenaires, bailleurs, organisations de la société civile, fondations privées ou secteur privé, et agences multilatérales ou banques régionales. Le comité de sélection fera un rapport au Conseil sur l'avancement.
4. Approuve le calendrier de recrutement du directeur ou directrice général(e) et la composition du comité de sélection, qui comprendra la Vice-Présidente du Conseil et la Vice-Présidente de la Banque mondiale en qualité de coprésidents, ainsi qu'un représentant des cinq groupes suivants : pays partenaires, bailleurs, organisations de la société civile, fondations privées ou secteur privé, et agences multilatérales ou banques régionales, en plus d'un représentant de la Banque mondiale. Le comité de sélection fera un rapport au Conseil sur l'avancement.

BOD/NO/2026/10-02 – Prolongation du mandat de la directrice générale du GPE :

Le Conseil d'administration :

1. Rappelant l'évaluation de la directrice générale réalisée en juin 2026 et sa performance exceptionnelle, et notant la nécessité de faciliter la transition à la présidence du Conseil et d'assurer la continuité de la direction du Secrétariat, approuve la prolongation du mandat de Laura Frigenti en qualité de directrice générale jusqu'au 15 mars 2028, conformément à la Charte du GPE.
2. Demande à la Banque mondiale de mettre en œuvre la décision du Conseil du GPE et de prendre les mesures administratives nécessaires pour finaliser la prolongation du mandat.